

*Etablissement d'Enseignement Artistique  
Django Reinhardt*

L'Eolienne – 67 rue des Collèges  
72230 ARNAGE

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

L.F. 30 MARS 2026

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du  
**12 mars 2026**

Convocation du  
**05/03/2026**

**L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Laurent CHARRETTIER,

Nombre de Membres :  
en exercice : **25**  
présents : **13**  
votants : **16**

Présents : M. CHARRETTIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDEMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU.

Absents et représentés : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY

Absents et excusés : M. VERNET, Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,

Absents : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Affiché le :  
**18/03/2026**

Secrétaire de séance : Muriel PEDEMAS

N° 2026-07

**Objet** : Compte Administratif 2025 dressé par Monsieur VERNET, *Président*, et Compte de Gestion dressé par Monsieur MARTIN, comptables du Trésor.

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Laurent CHARRETIER, vice-président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur VERNET, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		70 195,32 €	- €	16 444,75 €		86 640,07 €
Opérations de l'exercice	644 295,07 € - 28 292,01	616 003,06 €	21 171,14 € + 3 473,51	24 644,65 €	665 466,21 € - 24 818,50	640 647,71 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €			0,00 €	
<b>TOTAUX</b>	644 295,07 €	686 198,38 €	21 171,14 €	41 089,40 €	665 469,21 €	727 287,78 €
Résultats de clôture		41 903,31 €		19 918,26 €		61 821,57 €
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		41 903,31 €	- €	19 918,26 €		61 821,57 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		41 903,31 €	- €	19 918,26 €		61 821,57 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4° Adopte le Compte Administratif et le Compte de Gestion ;

**Décision : adoptée à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

ARNAGE, le 17 mars 2026

Le Président, C. VERNET



Le 30 MARS 2026

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du  
05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :  
en exercice :25  
présents : 14  
votants : 17

**Présents** : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU.

**Absents et représentés** : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY

Absents et excusés : Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ,

Affiché le :  
18/03/2026

Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,

**Absents** : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Secrétaire de séance : Mme Muriel PEDEMAS

**N° 2026-08**

**Objet : Compte de gestion 2025**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Il est proposé au Conseil Syndical de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de gestion, une fois adopté, sera tenu à la disposition du public pour être consulté sur place à l'EEA (site d'Arnage).

**Décision :Adoptée à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

**ARNAGE, le 17 mars 2026**

**Le Président, C. VERNET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Vernet', written over a horizontal line.

Le 30 MARS 2025

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du 05/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres : 25  
en exercice : 25  
présents : 14  
votants : 17

Affiché le : 18/03/2026

**Présents** : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU.  
**Absents et représentés** : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY  
**Absents et excusés**, Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,  
**Absents** : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Secrétaire de séance : Mme Muriel PEDEMAS

**N° 2026-09**

**Compte administratif 2025 - Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2025**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de Fonctionnement de

- Au titre des exercices antérieurs

Excédent + 70 195,32 €

- Part affectée à l'investissement

0,00 €

- Au titre de l'exercice arrêté

Un déficit s'élevant à - 28 292,01 €

**A : Soit un résultat global de + 41 903,31 €**

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'Investissement de

- Au titre de l'exercice antérieur

Excédent + 16 444,75 €

- Au titre de l'exercice arrêté

Excédent + 3 473,51 €

**Soit un résultat excédentaire en investissement de  
19 918,26 €**

+

Considérant que le solde d'exécution est de **61 821,57 €**

**AFFECTATION OBLIGATOIRE**

**B** : Besoin à couvrir : NEANT

Le Président propose d'affecter :

\* L'excédent de fonctionnement à l'article 002 soit **41 903,31 €**

\* L'excédent d'investissement à l'article 001 soit **19 918,26 €**

**Décision : Adopté à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

**ARNAGE, le 17 mars 2026**

**Le Président, C. VERNET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Vernet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Le 30 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du  
05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :  
en exercice :25  
présents : 14  
votants : 17

**Présents** : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU.

**Absents et représentés** : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY  
**Absents et excusés**, Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ,  
Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,

Affiché le :  
18/03/2026

**Absents** : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER,  
Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Secrétaire de séance : Mme Muriel PEDEMAS

**N° 2026-10**

**Objet : Budget Primitif 2026**

**Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil Syndical le projet du Budget Primitif 2026 ci-annexé pour un montant de 700 686 €.**

<b>Section</b>	<b>Montants</b>
Fonctionnement	657 300 €
Investissement	43 386,01 €
<b>Totaux</b>	<b>700 686,01 €</b>

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**  
ARNAGE, le 17 mars 2026  
Le Président, C. VERNET



Le 30 MARS 2026

DCI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du  
05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :  
en exercice : 25  
présents : 14  
votants : 17

**Présents** : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU.

**Absents et représentés** : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY  
**Absents et excusés**, Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ,  
Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,

Affiché le :  
18/03/2026

**Absents** : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER,  
Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Secrétaire de séance : Mme Muriel PEDEMAS

**N° 2026-11**

**Objet** : Participation financière des Communes pour l'année 2026

Compte tenu des prévisions établies pour 2026, la participation demandée aux collectivités au titre de l'année 2026, délibérée se présente comme ci-après :

	<i>Arnage</i>	<i>Mulsanne</i>	<i>Ruaudin</i>	<i>Coulaines</i>	<i>Yvré l'Evêque</i>
Participation 2026	118 286 €	57 907 €	42 978 €	92 617 €	27 545 €
Projets EEA	1 440 €	1 440 €	1 440 €	1 440 €	1 440 €
Projets Communes	5 000 €	12 916 €	- €	35 764 €	11 232 €
<i>Charges supplétives N-1</i>	NC	NC	NC	61 471 €	
<b>Total</b>	<b>124 726 €</b>	<b>72 263 €</b>	<b>44 418 €</b>	<b>129 821 €</b>	<b>40 217 €</b>

Ces participations font l'objet de recouvrements auprès de Monsieur le Receveur.

Un titre global sera émis au plus tard le 15 avril 2026.

Chaque échéance mensuelle sera mandatée automatiquement par les communes ; étant précisé que les avances de trésorerie seront déduites du titre global.

La part des projets sera régularisée en fin d'exercice compte tenu de la réalisation ou non des actions.

## Echéancier Participation financière des Communes pour l'année 2026

<b>Échéancier</b>	<b>ARNAGE</b>	<b>MULSANNE</b>	<b>RUAUDIN</b>	<b>COULAINES</b>	<b>Yvré l'Evêque</b>
Janvier 2026	35 000 €				
février 2026	21 000 €				
avril 2026	21 000 €	34 840 €	20 755 €	42 585 €	13 110 €
juin 2026	52 726 €	34 923 €	20 755 €	43 555 €	13 520 €
octobre 2026	5 000 €	2 500 €	2 908 €	43 681 €	13 587 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 726 €</b>	<b>72 263 €</b>	<b>44 418 €</b>	<b>129 821 €</b>	<b>40 217 €</b>

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

*ARNAGE, le 17 mars 2026*

*Le Président, C. VERNET*



2026-11

Le 30 MARS 2026

DOL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du 05/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres : 25  
en exercice : 25  
présents : 14  
votants : 17

Affiché le : 18/03/2026

**Présents** : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDEMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU.  
**Absents et représentés** : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY  
**Absents et excusés** : Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,  
**Absents** : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Secrétaire de séance : Mme Muriel PEDEMAS

**N° 2026-12**

**Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune d'Arnage**  
**Année scolaire 2026-2027**

La commune d'Arnage souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2026-2027 auprès des élèves de :

- ☇ l'école primaire Gérard PHILIPPE du 7 septembre 2026 au 3 juillet 2027
- ☇ l'école primaire Auguste RENOIR du 7 septembre 2026 au 3 juillet 2027

Une dotation globale horaire maximale de 9h45/hebdo sera à répartir selon les demandes.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de d'action pendant l'année scolaire 2024/2026.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

*Chansons* afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

*Rythmes* découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

**Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations pourront être mises en place au sein de l'espace culturel l'Eolienne. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations.**

Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 décembre de l'année N. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune d'Arnage, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

*ARNAGE, le 17 mars 2026*

*Le Président, C. VERNET*



30 MARS 2026

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du 05/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres : 25  
en exercice : 25  
présents : 14  
votants : 17

Affiché le : 18/03/2026

**Présents** : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU.  
**Absents et représentés** : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY  
**Absents et excusés** : Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,  
**Absents** : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Secrétaire de séance : Muriel PEDEMAS

**N° 2026-13**

**Objet : Interventions d'un enseignant auprès du Multi-accueil de la commune d'Arnage - Année scolaire 2026-2027**

La commune d'Arnage souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2026-2027 auprès du Relais d'Assistantes Maternelles Parents Enfants et Multi-accueil :

- **de septembre 2026 à juin 2027**

**Lieu de l'activité** : Multi-accueil d'Arnage

**Définition de l'activité et son intérêt dans le « projet global » de l'école**

Activité de découverte et d'initiation musicale auprès des enfants du Multi-accueil.

Permettre aux participants d'être sensibilisés à l'univers musical.

Le cas échéant, il sera proposé une Formation Continue envers les assistantes maternelles et les professionnels du Multi-accueil (Travail sur le répertoire, construction d'instruments de musique, pédagogie de l'enfant...)

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune d'Arnage, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

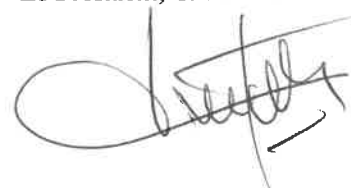
Les interventions se dérouleront selon un calendrier à déterminer soit 20 heures au total prévues dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

ARNAGE, le 17 mars 2026

Le Président, C. VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du  
05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :  
en exercice :25  
présents : 14  
votants : 17

**Présents** : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU.

**Absents et représentés** : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY

**Absents et excusés** : Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ,

Affiché le :  
18/03/2026

Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,

**Absents** : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Secrétaire de séance : Muriel PEDEMAS

**N° 2026-14**

**Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune de Mulsanne  
Année scolaire 2026-2027**

La commune de Mulsanne souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2026-2027 auprès des élèves de :

- ✚ l'école élémentaire Flora TRISTAN du 7 septembre 2026 au 3 juillet 2027
- ✚ l'école élémentaire Paul CEZANNE du 7 septembre 2026 au 3 juillet 2027

Une dotation globale horaire maximale de 6H/hebdo sera à répartir selon les demandes.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de cette action pendant l'année scolaire 2025/2026.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

*Chansons* afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

*Rythmes* découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

**Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations pourront être mises en place au sein des locaux culturels. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations.**

**Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 décembre de l'année N. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.**

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Mulsanne, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

***FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.***

*ARNAGE, le 17 mars 2026*

*Le Président, C. VERNET*



LE 30 MARS 2026

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du 05/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres : **Présents** : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, en exercice :25 Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme présents : 14 BURCKLEN, M. ROUSSEAU.  
votants : 17 **Absents et représentés** : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY  
**Absents et excusés** : Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,  
Affiché le : **Absents** : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, 18/03/2026 Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Secrétaire de séance : Muriel PEDEMAS

**N° 2026-15**

**Objet : Interventions d'un enseignant auprès du Relais Parent-Enfant (RPE) de la commune de Mulsanne et auprès des assistantes Maternelles - Année scolaire 2026-2027**

La commune de Mulsanne dans le cadre de l'activité petite enfance souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2026-2027 auprès du Relais Parents-Enfants et Multi accueil :

- **de septembre 2026 à juin 2027**

**Lieu de l'activité** : Mulsanne

**Définition de l'activité et son intérêt dans le « projet global » de l'école**

Activité de découverte et d'initiation musicale auprès des enfants du Multi accueil.

Permettre aux participants d'être sensibilisés à l'univers musical.

Le cas échéant, il s'agira de proposer une Formation Continue envers les assistantes maternelles et les professionnels (Travail sur le répertoire, construction d'instruments de musique, pédagogie de l'enfant...)

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Mulsanne, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées, intégré au budget fonctionnement du Syndicat.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Les interventions se dérouleront selon un calendrier à déterminer soit 20 heures au total prévues dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

**Décision : adoptée à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

ARNAGE, le 17 mars 2026

Le Président, C. VERNET



Le 30 MARS 2026

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du 05/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres : 25  
en exercice : 25  
présents : 14  
votants : 17

Affiché le : 18/03/2026

**Présents** : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU.

**Absents et représentés** : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY

**Absents et excusés** : Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,

**Absents** : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Secrétaire de séance : Muriel PEDEMAS

**N° 2026-16**

**Objet : Interventions d'un enseignant auprès du Relais Parent-Enfant (RPE) de la commune de RUAUDIN et auprès des assistantes Maternelles - Année scolaire 2026-2027**

La commune de Ruaudin dans le cadre de l'activité petite enfance souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2026-2027 auprès du Relais Parents-Enfants:

- de septembre 2026 à juin 2027

**Lieu de l'activité** : Ruaudin

**Définition de l'activité et son intérêt dans le « projet global » de l'école**

Activité de découverte et d'initiation musicale auprès des enfants.

Permettre aux participants d'être sensibilisés à l'univers musical.

Le cas échéant, proposer une Formation Continue envers les assistantes maternelles et les professionnels (Travail sur le répertoire, construction d'instruments de musique, pédagogie de l'enfant...)

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Ruaudin, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées, intégré au budget fonctionnement du Syndicat.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Les interventions se dérouleront selon un calendrier à déterminer soit 20 heures au total prévues dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

ARNAGE, le 17 mars 2026

Le Président, C. VERNET



Le 30 MARS 2026

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du 05/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres : 25  
en exercice : 25  
présents : 14  
votants : 17

Affiché le : 18/03/2026

**Présents** : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU.  
**Absents et représentés** : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY  
**Absents et excusés** : Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,  
**Absents** : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Secrétaire de séance : Muriel PEDEMAS

**N° 2026-17**

**Objet : Interventions d'enseignants auprès des groupes scolaires de la commune de Coulaines  
Année scolaire 2026-2027.**

La commune de Coulaines souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2026-2027 auprès des élèves des classes élémentaires des groupes scolaires Camus, Braque et Molière du 7 septembre 2026 au 3 juillet 2027.

Une dotation globale horaire maximale de **16h/hebdo** sera à répartir selon les demandes.

Projets proposés par les professeurs des écoles, validés par l'IEN et par la direction de l'EEA.

Contenu des projets :

**DUMISTE** : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

*Chansons* afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

*Rythmes* découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

**Orchestre à l'école percussions** : Apprentissage rythmique, percussions corporelles, peaux et claviers dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Proposer en 1/2 classe une initiation à la percussion (claviers et peaux) dans un premier temps auprès d'une cohorte (CM1) au sein des groupes scolaires désireux de mener l'expérimentation.

Salle dédiée à l'apprentissage, matériel mis à disposition par l'EEA.

Temps d'apprentissage 3/4 heure par groupe d'élèves.

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations pourront être mises en place au sein de l'espace culturel H Salvador. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires

ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations. Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 décembre de l'année N. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

La commune de Coulaines souhaite également l'intervention d'Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2026-2027 auprès des élèves des groupes scolaires du 7 septembre 2026 au 3 juillet 2027, afin de participer aux activités TAP, vu la dotation globale de 3h/hebdo à répartir selon les demandes.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Coulaines, les conventions définissant les interventions des enseignants ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- en autorisant le président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

*ARNAGE, le 17 mars 2026*

*Le Président, C. VERNET*



LE 30 MARS 2026

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Convocation du 05/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres : 25  
en exercice : 25  
présents : 14  
votants : 17

Affiché le : 18/03/2026

**Présents** : M. VERNET, M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. JANOUNY, M. FOURNIER, M. GASNOT, Mme LEVEAU, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU.  
**Absents et représentés** : Mme BONNIN, Mme SIOPATHIS, Mme LEFFRAY  
**Absents et excusés** : Mme FLEURY, Mme JOUNIN, M. DODIN, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. LECOQ,  
**Absents** : M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme LAUTRU, Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON,

Secrétaire de séance : Muriel PEDEMAS

**N° 2026-18**

**Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune d'Yvré l'Evêque - Année scolaire 2026- 2027**

La commune d'Yvré L'Evêque souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2026-2027 auprès des élèves de :

- ✚ l'école élémentaire ST JOSEPH du 7 septembre 2026 au 3 juillet 2027
- ✚ l'école élémentaire CONDORCET du 7 septembre 2026 au 3 juillet 2027
- ✚

Une dotation globale horaire maximale de 8h00 /hebdo sera à répartir selon les demandes.

Par le versement de la subvention, la commune d'Yvré L'Evêque financera 1h/hebdo d'intervention auprès de l'école élémentaire St Joseph, le reste des heures sollicitées par l'école St Joseph sera facturé à l'OGEC – Ecole St Joseph.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de d'action pendant l'année scolaire 2025/2026.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

*Chansons* afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

*Rythmes* découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations pourront être mises en place au sein des locaux culturels. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations. Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 décembre de l'année N. Un retour sur la

**capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.**

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune d'Yvré L'Evêque, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

***Décision : Adoptée à l'unanimité***

***FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
ARNAGE, le 17 mars 2026  
Le Président, C. VERNET***

